

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2022

Présents : Nicolas FEDOU — Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIÉ – Jacqueline CALASTRENG – Régis ARTIS – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO — Alice VICTOIRE BOSC – Pierre MAFFRE

Absents excusés (avec procuration) : Claudie SIMONNIN TOMASEK (procuration à Stéphane CALGARO), Thomas PORTIER (procuration à Alice VICTOIRE-BOSC), Rose-Marie MELENDO (procuration à Gilles VIEULLES), Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Magali FLAGEL), Anne-Marie ROBERT (procuration à Jacqueline CALASTRENG).

Secrétaire de séance : Magali FLAGEL

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Nicolas FEDOU, Maire.

Madame Magali FLAGEL a été désignée secrétaire de séance.

1 – FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Conformément à la délibération 2022-03-02 du 30 mars 2022, le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 456 929,28 euros**.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2021	1 144 133,85
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021	1 083 913,27
= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	60 220,58
+ Résultat de fonctionnement 2020 reporté sur 2021 (cpte 002)	639 388,68
= Résultat de fonctionnement 2021 cumulé à affecter en 2022	699 609,26
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	462 852,80
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	586 345,83
= Résultat d'investissement de l'exercice 2021	-123 493,03
+ Résultat d'investissement 2020 reporté sur 2021 (cpte 001)	- 119 186,95
= Résultat d'investissement cumulé de 2021	-242 679,98
Recettes d'investissement de 2021 restant à réaliser sur 2022	0,00
- Dépenses d'investissement 2021 restant à réaliser sur 2022	0,00
= Résultat d'investissement des restes à réaliser de 2020 sur 2022	0,00
Soit Résultat d'investissement y compris les restes à réaliser	-242 679,98
Résultat de fonctionnement à affecter	699 609,26
- Affectation en recettes d'investissement cpte 1068	242 679,98
= Report en recettes de fonctionnement compte 002	456 929,28

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – FINANCES : Budget Primitif 2022

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	1 527 500,00	1 070 570,72
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2021 REPORTE		456 929,28
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 527 500,00	1 527 500,00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	967 600,02	1 210 280,00
RESTES A REALISER DE 2020	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	242 679,98	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 210 280,00	1 210 280,00

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2022	2 737 780,00	2 737 780,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – FINANCES : Vote des taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 % et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	41,45 %	42,28 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	119,54 %	121,93 %

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – SUBVENTIONS : Vote des subventions aux associations communales pour 2022

Le Conseil municipal décide de verser pour l'année 2022 les sommes suivantes aux associations citées ci-dessous :

	Subvention de base	Subvention exceptionnelle	Subvention 2022
Les randonneurs	250		250
Les cheveux d'argent	400		400
Foot Loisir	350		350
Ecole de foot	600		600
ESV Cyclo	450	200	650
Chasse	350		350
La Boîte à Musique	800		800
ESV Rugby	1900		1900
ESV Pétanque	300		300
Comité des fêtes	6300		3500
Les mô'm' en faits	400		400

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux complémentaires relatifs à la construction de la Maison des Sports du stade Raymond CASTELLE (Tranche 2)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet en cours de construction de la Maison des Sports du Stade Raymond CASTELLE.

Il rappelle que le Conseil Municipal par sa délibération n°2021-01-01 avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention par le biais des contrats de territoires pour un montant estimatif des travaux de 336 553.40 € hors taxe.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires non prévus lors de la demande initiale.

Le montant des travaux supplémentaires est donc estimé à 21 818,25 € hors taxe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer les travaux supplémentaires pour la construction de la Maison des Sports du Stade Raymond CASTELLE pour un montant de 21 818,25 € hors taxe.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ses travaux dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux complémentaires relatifs à l'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle (Tranche 2)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet d'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle.

Il rappelle que le Conseil Municipal par sa délibération n°2021-02-03 avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention par le biais des contrats de territoires pour un montant estimatif des travaux de 67 447.00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires en continuité du projet initial.

Le montant total des travaux est estimé 28 324.00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour réaliser ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer les travaux supplémentaires pour l'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle pour un montant de 28 324.00 euros hors taxe.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ses travaux dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.
- PRÉCISE que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – FINANCES : Création d'une régie d'avances

Afin de faciliter l'achat de matériels et fournitures, le Conseil municipal décide de créer une régie d'avances. La régie permettra de payer les dépenses de fournitures administratives, d'alimentation, de formalités

administrative, de petit matériel et petit équipement, d'impressions et de reprographies, d'abonnements et d'adhésions, de frais d'affranchissement.

L'avance de cette régie est de 1 000 euros.

Un compte dépôt est ouvert au nom du régisseur auprès du directeur régional des Finances Publiques de la Région Occitanie et du Département de la Haute-Garonne. Le régisseur verse la totalité des pièces justificatives des dépenses payées, au moins une fois par mois et directement à l'ordonnateur pour établissement des mandats correspondants.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

8– Rétrocession de la voirie et des espaces communs des lotissements Vision Lauragais 1 et 2

Cette délibération est ajournée.

Votants : 15 (dont 5 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.